
Maître d'ouvrage	SAF de Courtételle
Mandataire	EcoEng Sàrl, Porrentruy
Ouvrage	Desserte forestière Noir Bois - Chételay
Projet	JU181201

Procès-verbal de la séance de discussion sur la participation forestière à la réfection du chemin des Pics du 16.02.2016

Participants		Distribution	
SAF	Nicolas Lovy	(NL)	nicolas.lovy@gmail.com
Bureau EcoEng	Federico Ferrario Aline Cuomo	(FF) (AC)	federico.ferrario@ecoeng.ch aline.cuomo@ecoeng.ch
Bureau Sigeom	Jean-Daniel Waelti Pascal Bélet	(JDW) (PB)	jean-daniel.waelti@sigeom.ch pascal.belet@sigeom.ch
ECR	Pierre Simonin	(PS)	pierre.simonin@jura.ch
ENV	Jean-Ulrich Furrer	(UF)	jean-ulrich.furrer@jura.ch
Excusé	François Desboeufs	(FD)	fr.desboeufs@bluewin.ch

Lieu Bâtiment du Service de l'économie rurale, Courtemelon
Date / heure 16.02.2016, 10h00

	Resp.	Délai
Introduction et salutations des participants		
Introduction à la séance et salutations.	PS	
Décisions		
Un montant forfaitaire de 10'000 CHF sera versé sous forme de subvention par les propriétaires de forêts pour participer à la réfection des chemins des Pics et des Limaces.	Tous	
Un montant non-subventionable pour les frais administratifs sera intégré dans la clé de répartition des frais. Le montant exact sera communiqué par NL au bureau EcoEng.	PS	
Les frais liés à la commission d'estimation seront pris en compte et ils pourront être intégrés dans les décomptes du subventionnement.	UF	

Une liste détaillée (date de la séance, personnes présentes et durée de la séance) des participations de membres de la commission d'estimation à des séances concernant la partie forestière sera fournie à NL par le bureau EcoEng.	FF	De suite
Une estimation des frais futurs liés à la commission d'estimation devra être réalisée (traitement des éventuelles oppositions...). Il est recommandé de prendre de la marge et un éventuel solde pourra ensuite être reversé dans la caisse du fond d'entretien.	PS	
Les frais liés aux éventuelles oppositions à la clé de répartition seront également intégrés dans la somme globale à répartir entre les propriétaires (estimation env. 5% du montant total). Un solde éventuel pourra être repris dans le fonds d'entretien des chemins forestiers (qui sera probablement géré par la communauté de gestion).	UF	
La clé de répartition des frais (partie forestière) sera déposée publiquement très probablement en mai 2016. Le dépôt du règlement d'entretien ainsi qu'une visite de terrain pour les propriétaires seront planifiés en automne 2016.	Tous UF	
La clé de répartition des frais (partie agricole) sera quant à elle probablement déposée en juin 2016.	Tous	
Divers		
Deux factures Sigeom ont été intégrées dans le décompte pour le subventionnement de la partie forestière.	UF	
Remerciement pour la participation à la séance.	PS/NL	

Sans remarque de votre part dans les 10 jours, le PV sera considéré comme accepté.

Porrentruy, le 22.02.2016

Aline Cuomo
EcoEng Sàrl